

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



VILLE d'AUVERS-SUR-OISE
95430

COMPTE-RENDU
DE LA SÉANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 20 JUIN 2019
(N°3 - 2019)

Étaient présents : Isabelle MÉZIÈRES, Florence DUFOUR, Eric COLIN, Marc LE BOURGEOIS, Abel LEMBA DIYANGI, Martine ROVIRA, Florent BEAULIEU, Sylvie JACQUEMIN, Jean-Pierre OBERTI, Christophe MÉZIÈRES, Gabrielle GIRAUX, Dorothée OBERTI, Isabelle MOUSSERON-MARTINELLI, Thomas OMEJKANE, Colette BRUNELIERE, Sabina COLIN, Jean-Pierre BÉQUET, Emilie SPIQUEL, Nolwenn CLARK, Philippe CHUPPÉ, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Yves OMEJKANE ayant donné pouvoir à Isabelle MÉZIÈRES, Stéphanie BOSSARD ayant donné pouvoir à Christophe MÉZIÈRES, Christian LEDOUX ayant donné pouvoir à Marc LE BOURGEOIS, Ludovic RABIER ayant donné pouvoir à Jean-Pierre OBERTI, Pauline LAMOUCHE WILQUIN ayant donné pouvoir à Florence DUFOUR, Marie-Agnès GILLARD ayant donné pouvoir à Emilie SPIQUEL, Jean-Pierre BRIHAT ayant donné pouvoir à Jean-Pierre BÉQUET, Jean-Marie JAKUBOWSKI ayant donné pouvoir à Nolwenn CLARK.

Secrétaire de séance : Thomas OMEJKANE

Madame le Maire ouvre la séance et remercie les élus et le public présents.

Madame le Maire désigne Monsieur Thomas OMEJKANE en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Thomas OMEJKANE fait l'appel nominal. Le quorum est réuni.

Le procès-verbal N°2 du 11 avril 2019 est adopté par 21 POUR, 7 ABSTENTIONS (Jean-Pierre BÉQUET, Marie-Agnès GILLARD, Emilie SPIQUEL, Nolwenn CLARK, Jean-Pierre BRIHAT, Jean-Marie JAKUBOWSKI et Philippe CHUPPÉ).

Le Conseil Municipal PREND ACTE des décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame le Maire demande l'accord du Conseil Municipal afin d'ajouter à l'ordre du jour de cette séance une motion relative à la privatisation du groupe ADP et soutien à la démarche de Référendum d'Initiative Partagée visant à faciliter la participation des citoyens.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ajout de ce sujet à l'ordre du jour.

1. Désignation des Jurés d'Assises pour l'année 2020 - tirage au sort.
2. Subvention exceptionnelle dans le cadre de la mission de solidarité internationale en Zambie pour le projet Twabuka.
3. Modification du tableau des effectifs du personnel communal.
4. Approbation du rapport sur l'utilisation de l'attribution du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile-de-France (FSRIF) en 2018 pour l'amélioration des conditions de vie des habitants.
5. Refus du transfert de la compétence « eau et assainissement » à la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes.
6. Emprunt réaménagé par la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'emprunteur HLM Le Logis Social du Val d'Oise.
7. Subvention exceptionnelle à l'association sportive du collège d'Auvers-sur-Oise section VTT.
8. Modification du règlement intérieur de l'Espace Jeunes.
9. Demande de subventions auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France, du Conseil Départemental du Val d'Oise, de la FAFA et du CNDS, pour la construction aux normes du terrain d'honneur en catégorie 5.
10. Marché de travaux de la médiathèque - Avenant n°1 entreprise FERNUCCI titulaire du lot A - Gros Œuvre.
11. Marché de travaux de la médiathèque - Avenant n°1 entreprise GILLES titulaire du lot E – Électricité.
12. Attribution du marché de la médiathèque - Accord-cadre mono-attributaire concernant la fourniture, la livraison et la mise en service de l'équipement de la médiathèque.
13. Attribution du marché d'exploitation CPI et CP des installations de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire et de traitement d'air des bâtiments communaux.
14. Cahier des Prescriptions Particulières aux Conventions d'Occupation Temporaires (COT) délivrées par les Voies Navigables de France (VNF) pour la ville d'Auvers-sur-Oise.

15. Rétrocession de la parcelle AK n°452 à la Commune d'Auvers-sur-Oise formant trottoir actuel devant le 38 rue des Gords.
16. Demande de subvention à la DRAC Ile-de-France dans le cadre de la programmation du Musée Daubigny - année 2019
17. Demande de subvention de fonctionnement auprès de la Région Ile-de-France dans le cadre de l'aide régionale aux manifestations littéraires et auprès de la DRAC Ile-de-France dans le cadre de l'extension des horaires d'ouverture pour l'organisation d'un Festival de la Bande Dessinée à Auvers-sur-Oise.
18. Modification des délégués à l'Association Emploi Solidarité (AES).
19. Demande de subvention auprès du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise (SMDEGTVO) pour des travaux d'enfouissement de réseaux – rue Carnot à Auvers-sur-Oise.
20. Motion relative à la privatisation du groupe ADP et soutien à la démarche de Référendum d'Initiative Partagée visant à faciliter la participation des citoyens.

1) DESIGNATION DES JURES D'ASSISES POUR L'ANNEE 2020 (délib. 2019-027)

VU le code de procédure pénale, notamment ses articles 259 à 267 et R41-1.

VU la loi n°78-788 du 28 Juillet 1978 modifiée portant réforme de la procédure pénale sur la police judiciaire et le jury d'assises.

VU le décret n°2002-195 du 11 février 2002 modifiant le code de procédure pénale et relative aux listes spéciales des jurés suppléants.

VU l'arrêté préfectoral du 12 mars 2004 modifiant le code de procédure pénale relatif au nombre des jurés de Cour d'Assises figurant sur la liste annuelle ou sur la liste des jurés suppléants.

VU les chiffres de populations légales en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019 pour le département du Val d'Oise (recensement INSEE de la population).

VU les arrêtés préfectoraux n°2019-090 du 28 mars 2019 et n°2019-096 du 3 avril 2019 portant répartition des jurés appelés à siéger à la Cour d'Assises du Val d'Oise au cours de l'année 2020.

CONSIDERANT que la désignation des jurés doit faire l'objet d'un tirage au sort et doit se dérouler publiquement à partir de la liste électorale.

CONSIDERANT que le nombre de noms à tirer au sort s'élève à 15 pour la commune d'Auvers-sur-Oise. Ceux-ci serviront à dresser la liste communale préparatoire de la liste annuelle des candidats jurés pour l'année suivante.

CONSIDERANT que ne pourront être retenus comme juré pour la constitution de la liste préparatoire les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année 2019. Concernant les autres incompatibilités ou incapacités définies aux articles 256 à 258-1 du Code de Procédure Pénale, seule la commission de la Cour d'Assises a compétence pour les relever.

CONSIDERANT que ce tirage au sort ne constitue que le stade préparatoire de désignation des jurés, la liste définitive étant établie par la commission se réunissant au siège de la Cour d'Assises, dans les conditions prévues aux articles 262 et suivants du Code de Procédure Pénale.

Le Conseil Municipal fait procéder publiquement au tirage au sort à l'issue duquel les personnes suivantes sont désignées comme susceptibles de siéger au jury d'assises 2020.

Le Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DÉCIDE** de procéder, à l'occasion de la présente séance, au tirage au sort de 15 jurés.
- **ONT ETE TIRES AU SORT** d'après la liste générale des électeurs, les personnes figurant sur la liste annexée à la présente délibération.

2019-090				
COMMUNE DE : AUVERS-SUR-OISE.				
Le 20/06/2019 à 20:18				
LISTE PREPARATOIRE DES JURES DE LA COUR D'ASSISES POUR L'AN 2020				
Page 1 / 3				
N° Tirage	Nom / Prénoms	Date et lieu de naissance	Domicile	Profession Observation
0001	Mme GOLLIOU (RABOUILLE) Michèle Yvelle	né(e) le 20/06/1959 Enghien-les-Bains	42 Rue des Gords 95430 AUVERS-SUR-OISE (FRANCE)	
0002	M. FIQUET Jimmy	né(e) le 05/11/1993 Le Plessis-Bouchard	84 Rue de la Bourgogne 95430 AUVERS-SUR-OISE (FRANCE)	
0003	M. BALDACCIO Kenny Louis Antoine	né(e) le 22/07/1990 Le Chesnay	75 Rue Daubigny 95430 AUVERS-SUR-OISE (FRANCE)	
0004	Mme RASOLE Nathalie Agnès	né(e) le 08/04/1985 Dourdan	1 Rue des Hortensias 95430 AUVERS-SUR-OISE (FRANCE)	
0005	Mme DIDELOU (GASPARD) Nicole Octavie	né(e) le 16/06/1939 Paris 14 ^e Arrondissement	7 Place Camille Corot 95430 AUVERS-SUR-OISE (FRANCE)	
0006	Mme GADET (MALKI) Suzy	né(e) le 23/03/1985 Pontolise	11 Ter Rue de Cordeville 95430 AUVERS-SUR-OISE (FRANCE)	
0007	M. GUILLOUET Sylvain Marcel René	né(e) le 25/07/1959 Paris 15 ^e Arrondissement	5 Rue René Blanc 95430 AUVERS-SUR-OISE (FRANCE)	
0008	M. DHOQUOIS Paul-William Thierry Rémi	né(e) le 03/02/1992 Les Lilas	3 Rue Camille Pissarro 95430 AUVERS-SUR-OISE (FRANCE)	

2019-090

COMMUNE DE : AUVERS-SUR-OISE.

Le 20/06/2019 à 20:16

LISTE PREPARATOIRE DES JURES DE LA COUR D'ASSISES POUR L'AN 2020

Page 2 / 3

N° Tirage	Nom / Prénoms	Date et lieu de naissance	Domicile	Profession Observation
0009	Mme BADOUX Anaïs Michèle	né(e) le 26/09/1985 Eaubonne	5 Allée des Iles 95430 AUVERS-SUR-OISE (FRANCE)	
0010	Mme VINCENT (COLSON) Isabelle Claudine	né(e) le 23/08/1946 Paris 17e Arrondissement	65 Rue François Vifon 95430 AUVERS-SUR-OISE (FRANCE)	
0011	Mme TARGOSZ (SIMÃO) Laurence Andrée	né(e) le 13/08/1958 Bobigny	16 Rue Eugène Fauquet 95430 AUVERS-SUR-OISE (FRANCE)	
0012	M. LEROY Marc Claude Robert Marcel	né(e) le 21/10/1962 L'Isle-Adam	48bis Rue Rajon 95430 AUVERS-SUR-OISE (FRANCE)	
0013	M. HERVIOU Jean-Marie Marcel Claude	né(e) le 18/08/1956 Maisons-Laffitte	10 Allée des Vergers 95430 AUVERS-SUR-OISE (FRANCE)	
0014	M. DUFFY Gilles Augustin	né(e) le 26/11/1961 L'Isle-Adam	85bis Rue de Pontoise 95430 AUVERS-SUR-OISE (FRANCE)	
0015	Mme APPIANI Christine Danielle	né(e) le 20/10/1959 Paris 12e Arrondissement	19 Rue Frédéric Febre 95430 AUVERS-SUR-OISE (FRANCE)	

2) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DANS LE CADRE DE LA MISSION DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE EN ZAMBIE POUR LE PROJET TWABUKA - ANNEE 2019 (délib. 2019-028)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande de subvention exceptionnelle formulée par 12 étudiantes en 2^{ème} année de médecine à la Faculté de Paris Descartes l'ont sollicité dans le cadre de l'élaboration d'une mission de solidarité internationale pour le développement de la santé en Zambie.

VU la proposition de Madame le Maire de verser une subvention exceptionnelle de 1 000 euros pour le projet présenté ci-dessous.

CONSIDÉRANT que le projet intitulé Twabuka a pour but de :

- améliorer l'état de santé de la population en leur permettant de consulter des professionnels de santé dans un lieu approprié.
 - promulguer des gestes de prévention et d'hygiène en s'inscrivant dans une logique de pérennité et d'autonomie.
- Cette mission humanitaire concerne en priorité la santé des femmes et des enfants. Les étudiantes agiront 6 semaines sur place dans 6 villages de Zambie et leur mission se concentrera particulièrement au sein de deux écoles mixtes soit 1 550 élèves de 6 à 18 ans et de clubs où se rassemblent les femmes dans différents villages.

Le coût total du projet s'élève à 32 000 euros.

Un dossier de présentation retraçant les informations détaillées de cette mission est annexé en pièce jointe.

Le Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ACCORDE** une subvention exceptionnelle de 1 000 euros sur l'exercice 2019 au groupe de 12 étudiantes en 2^{ème} année de médecine à la Faculté de Paris Descartes dans le cadre de la mission de solidarité internationale en Zambie pour le projet Twabuka.

3) MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL (délib. 2019-029)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

CONSIDÉRANT le détachement d'un Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe dans la filière Police Municipale au grade de Gardien Brigadier,

CONSIDÉRANT la mise sur stage d'un Adjoint Technique Territorial, qui prépare le concours d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles,

CONSIDÉRANT l'ouverture prochaine de la médiathèque nécessitant l'embauche d'un Adjoint du Patrimoine et d'un Adjoint Administratif,

CONSIDERANT les postes d'Attachés affectés aux emplois de Chefs de pôle,

CONSIDERANT la nécessité de renforcer le Secrétariat Général,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire à ce titre de modifier le tableau des effectifs,

Le Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise, après en avoir délibéré, **21 POUR, 7 ABSTENTIONS** (Jean-Pierre BÉQUET, Marie-Agnès GILLARD, Emilie SPIQUEL, Nolwenn CLARK, Jean-Pierre BRIHAT, Jean-Marie JAKUBOWSKI, Philippe CHUPPÉ)

- **MODIFIE** au 20 juin 2019 le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :
 - ✓ **Création** d'un poste de Gardien Brigadier.
 - ✓ **Création** d'un poste d'Adjoint Technique Territorial.
 - ✓ **Création** d'un poste d'Adjoint du Patrimoine.
 - ✓ **Création** d'un poste d'Adjoint Administratif.
 - ✓ **Création** de 3 postes d'Attachés.
 - ✓ **Création** d'un poste de Rédacteur.
- **APPROUVE** au 20 juin 2019 le tableau des effectifs joint en annexe à la présente délibération.
- **APPROUVE** que les postes d'Attachés pourront être pourvus par des agents contractuels dans les conditions de l'Article 3-4 de la loi 84-53, s'ils justifient d'un diplôme au moins de niveau licence (bac +3). La rémunération sera fixée selon l'expérience professionnelle de l'agent recruté.

4) APPROBATION DU RAPPORT SUR L'UTILISATION DE L'ATTRIBUTION DU FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE (FSRIF) EN 2018 POUR L'AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES HABITANTS (délib. 2019-030)

VU l'article L2531-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif à l'établissement d'un rapport présentant les actions entreprises afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des habitants et leur mode de financement.

VU le rapport établi sur l'utilisation de l'attribution du FSRIF pour améliorer les conditions de vie des habitants en pièce jointe.

VU la proposition de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **APPROUVE** le rapport sur l'utilisation des fonds du FSRIF en 2018 pour l'amélioration des conditions de vie des habitants annexé à la présente délibération.

FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ILE-DE-France					
RAPPORT D'UTILISATION DU FSRIF EN 2018					
Montant 2018 : 220 893,00 euros					
Domaine d'intervention	Nature de l'opération		Montant FSRIF en €	Montant de l'opération en euros (TTC)	Part du FSRIF sur opération
	Investissement	Fonctionnement			%
Vie Locale					
Actions sociales		Don au CCAS	8 000,00 €	40 000,00 €	20%
Vie associative		Subvention aux associations	11 578,10 €	115 781,00 €	10%
Vie Scolaire - Jeunesse					
Jeunesse		Activité sportive kin-ball de mai à juillet	1 414,35 €	4 041,00 €	35%
Jeunesse	Vidéo projecteur pour l'espace jeune		263,76 €	753,60 €	35%
Vie scolaire		Ecole maternelle des Aulnaies - réfection des classes	2 924,70 €	8 356,28 €	35%
Vie scolaire	Mobilier école élémentaire des Aulnaies		1 310,13 €	3 743,22 €	35%
Service jeunesse, scolaire	Véhicule de transport		7 865,92 €	22 474,05 €	35%
Aménagement urbain					
Espaces verts	Espace aires de jeux dans le parc Van Gogh		6 888,27 €	22 960,90 €	30%
Services Techniques	Véhicules		29 544,34 €	84 412,41 €	35%
Rue François Villon		Entretien de la Voirie	9 757,30 €	32 524,33 €	30%
Entrée de ville	Aménagement de trottoirs, voirie		83 012,66 €	276 708,87 €	30%
Patrimoine					
Patrimoine	Restauration de l'Eglise		55 952,94 €	186 509,80 €	30%
Patrimoine	Réfection de la pierre de façade du presbytère		2 380,53 €	7 935,11 €	30%
Mairie	Escalier mairie et fenêtres mairie annexe		6 126,58 €	20 421,92 €	30%
TOTAUX			220 893,00 €	806 200,57 €	27%

5) REFUS DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE « EAU ET ASSAINISSEMENT » A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SAUSSERON IMPRESSIONNISTES (délib. 2019-031)

VU l'article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales relative aux compétences des Communautés de communes.

VU les articles 64 et 66 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 prévoyant le transfert, à titre obligatoire des compétences « eau et assainissement » aux Communautés de communes à compter du 1^{er} janvier 2020.

VU la loi n°2018-702 du 3 août 2018 permettant de reporter la date du transfert de la compétence « eau et assainissement » aux Communautés de communes du 1^{er} janvier 2020 au 1^{er} janvier 2026.

CONSIDÉRANT que les communes membres ont jusqu'au 30 juin 2019 pour délibérer et s'opposer au transfert obligatoire de ces deux compétences.

CONSIDÉRANT que si au moins 25% des communes membres de la Communauté de communes Sausseron Impressionnistes (CCSI) représentant au moins 20% de la population s'opposent au transfert obligatoire de la compétence en matière d'eau et d'assainissement dans le respect des délais précisés par la loi du 3 août 2018, la compétence demeure communale.

CONSIDÉRANT qu'il est proposé au Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise de se prononcer sur le refus du transfert des compétences « eau » et « assainissement » à la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes.

Le Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **S'OPPOSE** au transfert des compétences « eau » et « assainissement » à la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes (CCSI) à compter du 1^{er} janvier 2020.
- **DIT** que la présente délibération sera transmise à la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes et en Préfecture du Val d'Oise.

6) EMPRUNT RÉAMÉNAGÉ PAR LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS POUR L'EMPRUNTEUR HLM LE LOGIS SOCIAL DU VAL D'OISE (délib. 2019-032)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 2298 du Code Civil,

VU la demande formulée par la S.A. d'HLM LE LOGIS SOCIAL DU VAL D'OISE (LSVO) par courrier en date du 8 avril 2019,

CONSIDÉRANT que la S.A. d'HLM LE LOGIS SOCIAL DU VAL D'OISE ci-après l'Emprunteur, a sollicité de la Caisse des Dépôts et Consignations, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières du prêt référencé en annexe jointe à la présente délibération, initialement garanti par la Commune d'Auvers-sur-Oise, ci-après le Garant.

CONSIDÉRANT que la Commune d'Auvers-sur-Oise est appelée à délibérer en vue d'apporter sa garantie pour le remboursement de ladite Ligne du Prêt Réaménagé.

CONSIDÉRANT que la présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Le Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** les termes suivants :

Article 1 :

La Commune d'Auvers-sur-Oise, désignée le Garant, réitère sa garantie pour le remboursement de chaque Ligne du Prêt Réaménagé, initialement contractée par la S.A. d'HLM Le Logis Social du Val d'Oise, désigné l'Emprunteur, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les conditions définies à l'article 2 et référencées à l'annexe « Caractéristiques financières des Lignes du Prêt Réaménagées ».

La garantie est accordée pour chaque Ligne du Prêt Réaménagé, à hauteur de la quotité indiquée à l'annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes les commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre du prêt réaménagé.

Article 2 :

Les nouvelles caractéristiques financières de la Ligne du Prêt Réaménagé sont indiquées à l'annexe « Caractéristiques financières des Lignes du Prêt Réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant la Ligne du Prêt Réaménagé à taux révisables indexée sur le taux du Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué à ladite Ligne du Prêt Réaménagé sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque Ligne du Prêt Réaménagée référencée à l'annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du Livret A au 29/06/2018 est de 0,75%.

Article 3 :

La garantie de la collectivité est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, le Garant s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 :

Le Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

**7) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE D'AUVERS-SUR-OISE
SECTION VTT - ANNEE 2019 (délib. 2019-033)**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande de subvention exceptionnelle formulée par l'association Sportive du Collège d'Auvers-sur-Oise, section VTT,

VU la proposition de Madame le Maire de verser une subvention exceptionnelle de 400 € à l'association ci-dessus,

VU l'avis favorable de la commission des Finances en date du 11 juin 2019,

Le Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ACCORDE** une subvention exceptionnelle de 400 € sur l'exercice 2019 à l'association sportive du collège d'Auvers-sur-Oise, section VTT.

8) MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ESPACE JEUNES (délib. 2019-034)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2017/054 du Conseil Municipal en date du 30 juin 2017 approuvant le règlement intérieur de l'Espace Jeunes.

VU le projet de règlement intérieur de l'Espace Jeunes joint à la présente délibération,

CONSIDERANT la nécessité d'actualiser les conditions tarifaires de l'Espace Jeunes dans le cadre du développement de la politique jeunesse de la ville,

CONSIDERANT qu'il convient de fixer un tarif annuel d'adhésion de 1€ symbolique pour l'ensemble des utilisateurs de l'Espace Jeunes et que ce tarif d'adhésion s'appliquera à compter du 1^{er} septembre 2019.

Le Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le règlement intérieur de l'Espace Jeunes joint à la présente délibération.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

9) DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL D'ILE-DE-FRANCE, DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL D'OISE, DE LA FAFA ET DU CNDS POUR LA CONSTRUCTION AUX NORMES DU TERRAIN D'HONNEUR EN CATÉGORIE 5. (délib. 2019-035)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que la Commune d'Auvers-sur-Oise souhaite réaliser la mise aux normes du terrain d'honneur du Parc des Sports.

CONSIDERANT la nécessité d'obtenir les subventions inscrites ci-dessous pour réaliser les travaux envisagés.

CONSIDERANT les montants prévisionnels suivants :

Coût global : 200 000€ HT
Répartition prévisionnelle des subventions

Département	21%	42 000€
Région	15%	30 000€
FAFA	20% (plafonné à 20 000€)	20 000€
CNDS	10%	20 000€
CCSI	Fond de concours	30 000€

TOTAL : 142 000€ de subventions

Soit un reste à charge pour la collectivité d'Auvers-sur-Oise de 58 000€.

Le Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la demande de subventionnement ci-dessus exposée pour l'agrandissement du terrain d'honneur du Parc de Sports en catégorie 5.
- **SOLLICITE** auprès des institutions citées une participation de 71% de subventionnement pour ce projet.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

10) AVENANT N°1 AVEC L'ENTREPRISE FERNUCCI TITULAIRE DU LOT A – GROS ŒUVRE DU MARCHÉ N°2018-01 DE RESTRUCTURATION DE LOCAUX COMMUNAUX EN MÉDIATHÈQUE (délib. 2019-036)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Décision du Maire n°2018-059 attribuant le lot A – Gros Œuvre du marché de travaux – réalisation d'une médiathèque rue du Général de Gaulle (anciennement école Eugène Aubert) à la société Fernucci, sise 7 avenue du château à Soisy sous Montmorency,

CONSIDERANT qu'il a été apporté des modifications au projet d'origine, et notamment la création de locaux de rangement, la suppression d'ouverture remplacées par des cloisons, la suppression de divers ouvrages (portes poteaux etc), l'ajout d'un renfort de structure et des études complémentaires sur une création de baie haute et la découverte d'ouvrages amiantés supplémentaires à l'étage.

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 11 juin 2019,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 11 juin 2019,

Le Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise, après en avoir délibéré, 21 POUR, 7 ABSTENTIONS (Jean-Pierre BÉQUET, Marie-Agnès GILLARD, Emilie SPIQUEL, Nolwenn CLARK, Jean-Pierre BRIHAT, Jean-Marie JAKUBOWSKI, Philippe CHUPPÉ)

- **APPROUVE** l'avenant n°1 au lot A du marché n°2018-01 de restructuration de locaux communaux en médiathèque avec la société Fernucci d'un montant de 35 630.61€ hors taxe, représentant un avenant de 7.5%.
- **DIT** que les crédits seront prévus au budget 2019.

11) AVENANT N°1 AVEC L'ENTREPRISE GILLES TITULAIRE DU LOT E – ELECTRICITÉ DU MARCHÉ N°2018-01 DE RESTRUCTURATION DE LOCAUX COMMUNAUX EN MEDIATHÈQUE (délib. 2019-037)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Décision du Maire n°2018-059 attribuant le lot E – Electricité du marché de travaux – réalisation d'une médiathèque rue du général de gaulle (anciennement école Eugène Aubert) à la société Gilles, sise 8 rue Séré-Depoin à Cergy,

CONSIDERANT qu'il a été apporté des modifications au projet d'origine, et notamment un contrôle d'accès par visiophone et non simple commande sur le portail d'entrée, un contrôle d'accès sur la porte d'entrée côté parc, une commande centralisée des stores, une modification de l'éclairage de la grande salle et le salon de lecture, un éclairage supplémentaire pour la cour (accès PMR) et une distribution de réseau de vidéo surveillance.

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 11 juin 2019,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 11 juin 2019,

Le Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise, après en avoir délibéré, 21 POUR, 7 CONTRE (Jean-Pierre BÉQUET, Marie-Agnès GILLARD, Emilie SPIQUEL, Nolwenn CLARK, Jean-Pierre BRIHAT, Jean-Marie JAKUBOWSKI, Philippe CHUPPÉ)

- **APPROUVE** l'avenant n°1 au lot E du marché n°2018-01 de restructuration de locaux communaux en médiathèque avec la société Gilles d'un montant de 11 003.90€ hors taxe, représentant un avenant de 19.3%.
- **DIT** que les crédits seront prévus au budget 2019.

12) ATTRIBUTION DU MARCHÉ - ACCORD-CADRE MONO-ATTRIBUTAIRE RELATIF A LA FOURNITURE, LA LIVRAISON ET LA MISE EN SERVICE DE L'EQUIPEMENT DE LA MEDIATHEQUE D'AUVERS-SUR-OISE (délib. 2019-038)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, et notamment aux dispositions de l'article 27 – section 2, se rapportant aux procédures adaptées.

VU les délibérations n° 2018-058, 2018-059, 2018-060, du Conseil Municipal en date du 6 décembre 2018 qui a approuvé les demandes de subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile de France, la Région Ile de France et le Conseil Départemental du Val d'Oise dans le cadre du soutien à l'investissement culturel pour la prise en charge de l'équipement, du mobilier, du fonds et du numérique de la future médiathèque d'Auvers-sur-Oise.

CONSIDÉRANT que la procédure d'appel d'offres concernant l'équipement de la médiathèque a été alloté tel que ci-dessous :

Lot 1	Mobilier de médiathèque avec prestation de conseil incluant mobilier administratif, de travail, de détente adulte et petite enfance et mobilier petite enfance.
Lot 2	RFID : Radio Frequency Identification
Lot 3	SIGB : Systèmes intégrés de gestion de bibliothèque
Lot 4	Equipement informatique et maintenance, Hifi et multimédia
Lot 5	DVD
Lot 6	Livres adultes et revues
Lot 7	Livres jeunesse et revues
Lot 8	Jeux vidéo
Lot 9	Jeux ludothèque
Lot 10	Livres lus et numérique

CONSIDERANT la publication d'appel à concurrence du 4 avril 2019 au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) sous la référence n° 19-53014.

CONSIDERANT la mise en ligne de l'accord cadre mono-attributaire relatif à la fourniture, la livraison et la mise en service de l'équipement de la médiathèque d'Auvers-sur-Oise sur la plate-forme de dématérialisation « Klekoon.com ».

CONSIDERANT que les offres étaient attendues pour le lundi 6 mai 2019 à 12 heures.

CONSIDERANT que 12 candidats ont répondu à l'appel d'offres,

CONSIDERANT qu'après analyse des offres des différentes entreprises, la Commission d'Appel d'Offres réunie en date du 11 juin a proposé d'attribuer les 10 lots aux entreprises suivantes :

LOT n° 1 : Mobilier de médiathèque avec prestation de conseil incluant mobilier administratif, de travail, de détente adulte et petite enfance et mobilier petite enfance
Entreprise CARAY

LOT n°2 : RFID : Radio Frequency Identification
Entreprise BIBLIOTHECA

LOT n° 3 : SIGB : Systèmes intégrés de gestion de bibliothèque
Entreprise DECALOG

LOT n° 4 : Equipement informatique et maintenance, Hifi et multimédia
Entreprise ADVENCE TECHNOLOGIE INTEGRATION

LOT n° 5 : DVD
Entreprise RDM

LOT n° 6 : Livres adultes et revues
Entreprise HU ROVIRA - La 23^{ème} marche

LOT n° 7 : Livres jeunesse et revues
Entreprise HU ROVIRA - La 23^{ème} marche

LOT n° 8 : Jeux Vidéos
Entreprise RDM

LOT n° 9 : Jeux Ludothèque
Entreprise WILBOX

LOT n° 10 : Livres lus et numérique
Pas de Candidat

Le Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise, après en avoir délibéré, à l'unanimité

➤ **DÉCIDE** d'attribuer le marché concernant les 10 lots pour l'équipement de la médiathèque à :

LOT n° 1 : Mobilier de médiathèque avec prestation de conseil incluant mobilier administratif, de travail, de détente adulte et petite enfance et mobilier petite enfance
Entreprise CARAY
10 – 16 avenue de l'ILE de France
BP 60401 ZI Les Béthunes
95005 CERGY PONTOISE CEDEX

LOT n°2 : RFID : Radio Frequency Identification
Entreprise BIBLIOTHECA
5 boulevard des bouvets
92000 NANTERRE

LOT n° 3 : SIGB : Systèmes intégrés de gestion de bibliothèque
Entreprise DECALOG
1244 rue Henri Dunant
07500 GUILHERAND-GRANGES

LOT n° 4 : Equipement informatique et maintenance, Hifi et multimédia ADVENCE TECHNOLOGIE INTEGRATION
8 chemin de la pelouse
95300 PONTOISE

LOT n° 5 : DVD
Entreprise RDM
125-127 boulevard Gambetta
95110 SANNOIS

LOT n° 6 : Livres adultes et revues
Entreprise HU ROVIRA - La 23^{ème} marche
48 rue du Général de Gaulle
95430 AUVERS SUR OISE

LOT n° 7 : Livres jeunesse et revues
Entreprise La 23^{ème} marche
48 rue du Général de Gaulle
95430 AUVERS SUR OISE

LOT n° 8 : Jeux Vidéos
Entreprise RDM
125-127 boulevard Gambetta
95110 SANNOIS

LOT n° 9 : Jeux Ludothèque
Entreprise WILBOX
35 rue Rabelais
78500 SARTROUVILLE

LOT n° 10 : Livres lus et numérique

Pas de candidat

- **DIT** que le présent marché est conclu pour une durée d'un (1) an renouvelable 3 fois,
- **AUTORISE** Madame Le Maire ou son représentant à signer les pièces afférentes au marché.

13) ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'EXPLOITATION CPI ET CP DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, DE PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE ET DE TRAITEMENT D'AIR DES BATIMENTS COMMUNAUX (délib. 2019-039)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis d'appel public à la concurrence, publié au bulletin officiel des marchés publics en date du 30 mars 2019 référence 1949325,

CONSIDÉRANT qu'il n'a été reçu qu'une offre, émanant de la société Engie Energie Services exerçant sous l'enseigne « Engie Cofely ».

CONSIDÉRANT que l'analyse de l'offre conduit à noter la proposition de la société Engie Energie Services à 93,8 sur 100.

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 11 juin 2019,

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 11 juin 2019,

Le Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** l'attribution du marché d'exploitation CPI et CP des installations de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire et de traitement d'air des bâtiments communaux à la société Engie Energie Services exerçant sous l'enseigne « Engie Cofely », pour une durée de 8 ans à compter du 1^{er} juillet 2019 et pour un montant de base de 2 665 735,37€ hors taxe.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer le marché et toutes les pièces administratives tenant au présent marché.

14) CAHIER DES PRESCRIPTIONS PARTICULIERES DE LA VILLE D'AUVERS-SUR-OISE POUR LE STATIONNEMENT DE BATEAUX-ACTIVITE SUR LES BERGES DE L'OISE (délib. 2019-040)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet du règlement par un Cahier des Prescriptions Particulières pour le stationnement des bateaux péniches,

CONSIDÉRANT la nécessité de faire appliquer les dispositions du Cahier des Prescriptions Particulières concernant les zones où le stationnement peut être autorisé sur les berges de l'Oise aux bateaux péniches dans le but de protéger les berges de l'Oise et son environnement,

Le Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise, après en avoir délibéré, 21 POUR, 7 CONTRE (Jean-Pierre BÉQUET, Marie-Agnès GILLARD, Emilie SPIQUEL, Nolwenn CLARK, Jean-Pierre BRIHAT, Jean-Marie JAKUBOWSKI, Philippe CHUPPÉ)

- **APPROUVE** le Règlement du Cahier des Prescriptions Particulières jointe à la présente délibération.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette affaire.
- **DIT** que le Règlement du Cahier des Prescriptions Particulières sera transmis aux Voies Navigables de France (VNF).

15) RÉTROCESSION DE LA PARCELLE AK N°452 A LA COMMUNE D'AUVERS SUR OISE FORMANT TROTTOIR ACTUEL DEVANT LE 38 RUE DES GORDS (délib. 2019-041)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU le projet de division cadastrale établi par le cabinet BURTIN & Associés délimitant l'emprise de la parcelle AK n°452 à acquérir pour intégration du trottoir existant de la rue des Gords dans le domaine communal,

CONSIDÉRANT l'opportunité de procéder à l'alignement du terrain appartenant à Monsieur et Madame LE COZ sise 38 rue des Gords à Auvers-sur-Oise,

CONSIDÉRANT l'accord de Monsieur et Madame LE COZ pour céder à la Commune d'Auvers-sur-Oise pour l'euro symbolique la parcelle AK n°452 d'une superficie de 65 centiares (ca),

Le Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle AK n°452 sise devant le 38 rue des Gords à Auvers-sur-Oise, d'une superficie de 65 centiares (ca), issue de la division des parcelles figurant au plan établi par le cabinet BURTIN & Associés (plan joint en annexe).
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à procéder à l'acquisition du terrain et à signer tous documents afférents à la division ou cession de ladite parcelle.

16) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES D'ÎLE-DE-FRANCE (DRAC) DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION 2019 DU MUSÉE DAUBIGNY (délib. 2019-042)

Dans le cadre de la programmation du Musée municipal Daubigny, la DRAC Île-de-France peut apporter son concours à la réalisation de l'exposition Camille Corot.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'importance des projets du Musée Daubigny pour cette année 2019, et plus précisément l'opportunité de consacrer l'exposition d'été à Camille Corot,

CONSIDÉRANT que la Commune d'Auvers-sur-Oise souhaite proposer aux Auversoises et visiteurs une programmation culturelle de qualité dans ses équipements,

CONSIDÉRANT que la DRAC est susceptible d'apporter aux communes une aide financière,

Le Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **SOLLICITE** auprès de la DRAC Ile de France une subvention à hauteur de 4 000€ TTC.
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces relatives à cette demande de subvention.
- **DIT** que les sommes correspondantes seront inscrites au Budget communal.
- **SOLLICITE** auprès de la DRAC Ile-de-France l'autorisation d'engager l'opération sans préjuger de l'attribution de la subvention éventuelle.

17) DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUPRÈS DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE DANS LE CADRE DE L'AIDE RÉGIONALE AUX MANIFESTATIONS LITTÉRAIRES ET AUPRÈS DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES D'ÎLE-DE-FRANCE (DRAC) DANS LE CADRE DE L'EXTENSION DES HORAIRES D'OUVERTURE POUR L'ORGANISATION D'UN FESTIVAL DE LA BANDE DESSINÉE A AUVERS-SUR-OISE (délib. 2019-043)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT que la Commune d'Auvers-sur-Oise souhaite promouvoir le livre et la lecture publique auprès des habitants de son territoire en y associant les professionnels du livre (auteurs, éditeurs, libraires, etc.),

CONSIDÉRANT que la médiathèque d'Auvers-sur-Oise se destine à bénéficier d'un rayonnement dépassant ses strictes frontières,

CONSIDÉRANT que la commune d'Auvers-sur-Oise souhaite à nouveau organiser le salon de la Bande Dessinée arrêté en 2014,

CONSIDÉRANT que la ville entend participer financièrement à l'évènement et que la dépense sera imputée sur le budget général de fonctionnement,

CONSIDÉRANT que la ville souhaite mettre à disposition des habitants de son territoire offre culturelle de qualité,

CONSIDÉRANT que la ville souhaite organiser un projet culturel singulier en lien avec les acteurs de la chaîne du livre et que l'évènement implique des rencontres avec des auteurs le temps d'un week-end et un accueil en résidence,

CONSIDÉRANT l'octroi possible de financements par la Région Île-de-France (40%) dans le cadre de l'aide régionale aux manifestations littéraires ; et par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (80%) dans le cadre de l'extension des horaires d'ouverture.

CONSIDÉRANT le coût de l'évènement fixé à 15 650 € TTC soit 13 041 € HT,

Le Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le projet de demande de subventions auprès de la Région Île-de-France et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour soutenir le Festival de la Bande Dessinée d'Auvers-sur-Oise dont le montant prévisionnel s'élève à 15 650 € TTC soit 13 041 € HT.
- **SOLLICITE** auprès de la Région Île-de-France une subvention à hauteur de 40% du montant HT subventionnable, soit environ 5 216 € HT ; et auprès de la DRAC, jusqu'à concurrence de 80% du montant HT de la part soutenue dans le cadre de *l'extension des horaires d'ouverture*.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents, actes et pièces afférents à cette demande.

18) MODIFICATION DES DÉLÉGUÉS A L'ASSOCIATION EMPLOI SOLIDARITÉ (AES) (délib. 2019-044)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal n°2018/037 en date du 28 juin 2018 relative à la modification des délégués titulaires de la Commune d'Auvers-sur-Oise à l'Association Emploi Solidarité (AES).

VU les démissions formulées par les délégués titulaires à savoir MM. Eric COLIN, Martine ROVIRA, Marc LE BOURGEOIS et Christian LEDOUX siégeant à l'Assemblée Générale de l'Association Emploi Solidarité (AES).

Le Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise,

- **PREND ACTE** des démissions des délégués titulaires de la Commune d'Auvers-sur-Oise à l'Association Emploi Solidarité (AES) à compter du 20 juin 2019 ci-dessous :

Elus titulaires :

- Eric COLIN
- Martine ROVIRA
- Marc LE BOURGEOIS
- Christian LEDOUX

19) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ, DU GAZ ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS DU VAL D'OISE (SMDEGTVO) POUR DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE RÉSEAUX – RUE CARNOT A AUVERS-SUR-OISE (délib. 2019-045)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT que la commune d'Auvers-sur-Oise va réaliser des travaux d'enfouissement de réseaux rue Carnot.

CONSIDÉRANT qu'il est sollicité auprès du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise (SMDEGTVO) une subvention à hauteur de 30% du montant total HT des travaux.

CONSIDÉRANT que le montant total des travaux s'élève à 43 969,08 euros HT et 52 762,90 euros TTC.

CONSIDÉRANT qu'il est demandé une subvention auprès du SMDEGTVO d'un montant de 13 190,72 euros, soit 30% du montant total HT des travaux.

Le Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** la demande de subvention auprès du SMDEGTVO pour des travaux d'enfouissement de réseaux rue Carnot à Auvers-sur-Oise, à hauteur de 30% du montant total HT des travaux, soit 13 190,72 euros.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **DIT** que les sommes correspondantes seront inscrites au Budget communal.
- **SOLLICITE** auprès du SMDEGTVO l'autorisation d'engager l'opération sans préjuger de l'attribution de la subvention éventuelle.

20) MOTION RELATIVE A LA PRIVATISATION DU GROUPE ADP ET SOUTIEN A LA DÉMARCHE DE RÉFÉRENDUM D'INITIATIVE PARTAGÉE VISANT A FACILITER LA PARTICIPATION DES CITOYENS (délib. 2019-046)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'exposé de Madame le Maire,

Le groupe ADP (anciennement Aéroports de Paris) est le deuxième groupe aéroportuaire européen après British Airports et premier groupe européen pour le fret et le courrier. Il dispose par ailleurs du hub aérien le plus puissant d'Europe.

Les 281,4 millions de passagers transportés en 2018 sont un atout capital pour le dynamisme économique du secteur du tourisme, d'autant plus que d'après l'Association Internationale du Transport Aérien (IATA), le nombre de voyageurs mondiaux devrait doubler d'ici 2036. D'ici à 2030, le trafic de l'activité fret augmenterait quant à lui de 40% au niveau mondial.

CONSIDÉRANT le développement de l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle, notamment la construction de son terminal 4 à l'étude, qui interroge voire inquiète légitimement les Valdoisiens, notamment ceux résidant à proximité de la plateforme aéroportuaire.

CONSIDÉRANT que l'Etat actionnaire doit garantir la validité de la consultation en cours concernant le terminal 4 et celle-ci doit prendre en compte à la fois les objectifs économiques et ceux d'intérêt général, notamment la santé et le cadre de vie des habitants.

CONSIDÉRANT en effet que l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle et, au-delà, le Grand Roissy et ses 90 000 emplois directs, génèrent 4,1% de la richesse francilienne et structurent grandement la dynamique économique de notre territoire.

CONSIDÉRANT l'impact de la gouvernance d'ADP dans les choix futurs qui concerneront des acteurs économiques majeurs, comme Air France.

CONSIDÉRANT l'enjeu de la maîtrise du développement foncier sur les 6 686 hectares propriété d'ADP.

CONSIDÉRANT les nuisances environnementales (bruit, émissions...) induites par l'exploitation des plateformes aéroportuaires en général, et celle de Roissy-Charles de Gaulle et des aérodromes valdoisiens d'ADP en particulier.

CONSIDÉRANT que les collectivités territoriales concernées ont été insuffisamment associées à la proposition de privatisation du groupe ADP contenue dans la loi PACTE (Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises).

CONSIDÉRANT le caractère structurant et stratégique du groupe ADP pour la sécurité du territoire national et la souveraineté de la France, ses plateformes constituant des frontières importantes.

CONSIDÉRANT les résultats financiers très satisfaisants du groupe ADP et des dividendes qui abondent le budget de l'Etat à long terme.

CONSIDÉRANT le vote du Sénat rejetant la privatisation du groupe ADP.

CONSIDÉRANT le vote de 248 parlementaires de tous bords politiques qui ont choisi d'enclencher une procédure de Référendum d'Initiative Partagée, qui a débuté le jeudi 13 juin 2019 et qui permettra aux Français de se prononcer sur ce sujet au combien important.

Par la présente motion,

Le Conseil Municipal d'Auvers-sur-Oise, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **FORMULE** son opposition et ses réserves quant à la privatisation du groupe ADP.
- **DEMANDE** à l'Etat de jouer tout son rôle dans le développement de la plateforme aéroportuaire de Roissy-Charles de Gaulle et dans la prise en considération des interrogations et inquiétudes des riverains.
- **DEMANDE** aux parlementaires valdoisiens de s'opposer à cette privatisation.
- **S'ENGAGE** dans la démarche de signature du Référendum d'Initiative Partagée visant à faciliter la participation des citoyens.
- **ENCOURAGE** les administrés de la ville d'Auvers-sur-Oise à signer le Référendum d'Initiative Partagée en se rendant sur le lien ci-dessous :
<https://www.referendum.interieur.gouv.fr/soutien/etape-1>

La séance est levée le 20 juin 2019 à 22h53.

Fait à Auvers-sur-Oise, le 21 juin 2019.

Isabelle Mézières,

Maire d'Auvers-sur-Oise

